

**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - n° 41 – Novembre 2020**

## L'EDITO DU MAIRE

En attendant le vaccin !!

Le confinement était inimaginable avant mars. Nous voici déjà au deuxième épisode. Espérons que le Covid 19 ne sera pas une grande saga !

Les 40 000 français morts du fait de ce virus nous obligent à restreindre au maximum nos contacts. Le dépistage est exponentiel comme la courbe des personnes détectées positives.

Au regret de tous, la culture, le sport, les loisirs, comme de multiples commerces ont encore dû baisser leurs rideaux.

Pour les artisans, commerçants, professionnels et leurs employés, les mesures mises en place par l'Etat doivent permettre de temporiser les conséquences financières de leurs fermetures administratives. Le personnel des hôpitaux est de nouveau placé en première ligne face au virus en accompagnant les personnes contaminées hospitalisées. Nous soutenons et remercions l'ensemble des personnels hospitaliers et les aidants dans cette éreintante mission.

La recherche doit s'activer pour nous apporter le vaccin, les antidotes ou antigènes contre ce virus qui nous asphyxie. Il est à souhaiter que cette parenthèse se referme. Les moments de convivialité sont tellement naturels et importants pour la plupart d'entre nous. Espérons des retrouvailles et rassemblements familiaux même restreints en cadeau au pied du sapin... quant aux voyages, on a le droit de rêver pour 2021 ....

Gardons le moral. Serrons-nous les coudes...

Sans contact, communiquons à distance !

Aubigné a élargi ses liens avec ses habitants. Après Facebook, les Aubinois disposent d'une communication instantanée de la commune via Panneapocket. Ces réseaux sont des compléments au site internet et à l'Echo d'Aubigné. Au travers de ces réseaux, nous avons pu booster les ventes de l'épicerie du Café du Village avec l'opération "Les paniers de Sylvie". Nous avons aussi pu aider Marina et Alexandre, venus vendre exceptionnellement le samedi 7 novembre leurs 75 pizzas, suite à un incident technique la veille.

Les réseaux fonctionnent bien et de nombreux aubinois sont là, pour le soutien de nos commerçants locaux.

L'équipe municipale avance sur plusieurs projets, en dépit des conditions sanitaires très contraignantes.

L'aménagement du jardin des souvenirs et de cavurnes intégrés dans un espace de recueillement a mobilisé les élus pour opérer à des choix. De nombreux contacts ont été pris ensuite avec des professionnels pour obtenir des devis. La réalisation est prévue pour cet hiver.

Le ravalement de la façade de la mairie requiert l'intervention d'une entreprise spécialisée dans le travail de la pierre de tuffeau. Peu de sociétés dans le secteur répondent. Ce projet financièrement assez conséquent nécessite un appel à subventions.

En juillet, la Société Henry TP a réalisé le plateau ralentisseur rue de la mairie. Cet aménagement fait ralentir la circulation à l'approche du terrain multisports. En octobre, le Département a diligencé une entreprise pour purger les zones de bitume dégradées et faïencées. Les reprises de marquage au sol sont prévues dans les prochaines semaines.

Le 2 octobre, nous avons pu constater les traces du passage de la tempête Alex. La chute de nombreux arbres a entraîné une coupure de courant. Des travaux d'urgence d'élagage ont été effectués le jour même. Plusieurs abris de jardin et clôtures ont cédé. Après devis et avis de l'assureur, la reconstitution de la clôture de l'espace jeu vient d'être réalisée.

Enfin, en ces temps de confinement, des nuisances nous sont signalées: bruits de machines-outils et tondeuses le dimanche ou après vingt heures, véhicules stationnés sur la voie ou les noues dans le lotissement des Pommiers.... Soyons soucieux de nos voisins et des espaces publics.

Youri MOYSAN

## AGENDA : VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

**Samedi 09 Janvier** : cérémonie des vœux du maire, salle des fêtes, 19h, avec la remise des prix du concours communal des maisons fleuries

## LE SECRETARIAT DE MAIRIE



### Mairie d'AUBIGNE

Secrétaire de Mairie Karine MONNIER

☎ 02.99.55.26.49

✉ [mairie.aubigne@wanadoo.fr](mailto:mairie.aubigne@wanadoo.fr)

🌐 [www.aubigne.fr](http://www.aubigne.fr)

📘 Mairie d'Aubigné35

### Les horaires d'ouverture :

Lundi :		14h00-17h00
Mardi :	9h00-12h30	14h00-18h30
Jeudi :	9h00-12h30	13h30-17h00
Vendredi :	9h00-12h30	13h30-17h00
Samedi :	9h00-12h00	ouvert uniquement le premier samedi du mois

## ETAT CIVIL 2020



**Elle a montré le bout de leur nez !**

Maëlys LALLEMAND - le 2 Octobre



**Il nous a quitté ...**

Arsène PINEL - le 4 Octobre



**Parrainage civil**

Elisée DESRUES THIBOUT - le 5 Septembre



**Ils se sont dit OUI !**

Laurence PIHAN & Jean Charles GRUEL - le 22 Août

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Le PLUi de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné approuvé le 25 février 2020 est entré en application.

Le règlement écrit et graphique du PLUi, les annexes du PLUi ainsi que les Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP) sont opposables à tout projet de construction ou d'aménagement.

**Val d'ille  
Aubigné**

En fonction de la situation de votre habitation (zone UE1, UC1p, NP, A, 1 AUE1, 2 AUE), vous aurez un règlement différent (hauteur des aménagements autorisée, distanciation par rapport aux limites séparatives, matériau utilisé ...). Afin d'obtenir l'information, nous vous invitons à contacter la mairie.

Vous trouverez toutes les particularités de votre zone d'habitation sur le règlement littéraire du PLUi, sur le site internet de la communauté de communes du val d'Ille Aubigné, à l'adresse suivante :

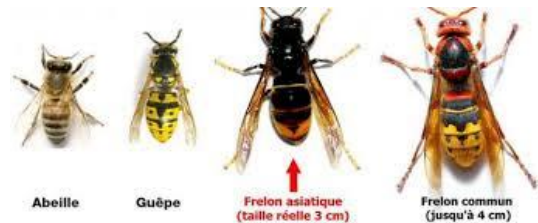
<https://www.valdille-aubigne.fr/habitat/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/>

## FGDON : NOUVELLES COORDONNÉES

La Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine déménage. Voici leurs nouvelles coordonnées :

FGDON Ille et Vilaine  
BP 44226  
35342 LIFFRÉ CEDEX

Ligne téléphonique Standard : **02 99 23 57 91**  
Mail : [fgdon35@fgdon35.fr](mailto:fgdon35@fgdon35.fr)  
Site internet : <http://www.fgdon35.fr>



Rappel démarche à suivre en cas de **nid de frelon asiatique** :

- Contacter la FGDON au 09 75 53 57 91 (ligne dédiée au frelon asiatique, ouverte d'avril à décembre)
- La FGDON se charge de contacter le prestataire de l'enlèvement
- Le prestataire contacte le propriétaire pour convenir de l'intervention
- L'intervention est réalisée et une attestation est signée sur place par le propriétaire et l'entreprise

**Vous n'avez rien à régler**, l'intervention est prise en charge par le Val d'Ille-Aubigné.  
Attention, la FGDON n'intervient pas sur les nids de guêpes ou de frelons communs.

## ENEDIS LINKY

ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, procède au remplacement des compteurs électriques.  
Il s'agit d'une opération s'inscrivant dans le cadre de la modernisation du réseau public d'électricité.

Le changement des compteurs, prévu par l'article L341-4 du Code de l'énergie, est gratuit et n'entraîne aucune modification des termes du contrat avec le fournisseur d'énergie.



Le remplacement sera effectué par la société partenaire de la région Bretagne **SOLUTIONS 30** qui vous contactera pour convenir d'un passage, sauf si votre compteur est à l'extérieur de votre maison.

Cette intervention nécessite une coupure momentanée de l'alimentation électrique d'environ 30 minutes.

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

« EXTRAITS »

Les comptes rendus complets des réunions du conseil municipal peuvent être consultés en mairie.

### Séance du jeudi 4 Juin 2020

**Présents :** Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER, Isabelle LETOURNOUX, Valérie BORDES, Aurélie MIRAMONT, Bruno DENIAUD, Johanna JAMAUX, Jean Charles GRUEL, Pierre Yves GIRAUD, Bruno RICHARD, Youri MOYSAN

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Stéphanie SAUVÉE

#### DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- De renoncer, au nom de la commune, aux droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (par exemple pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 euros)
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions par le conseil municipal, l'attribution de subventions

#### DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES : présentée dans le bulletin communal de Juillet

#### DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS D'AUBIGNE

Monsieur Le Maire, Président de droit, nomme un élu supplémentaire portant à 5 le nombre d'élus membres : Bruno RICHARD, Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER, Isabelle LETOURNOUX, Jean Charles GRUEL

### Séance du mardi 30 Juin 2020

**Présents :** Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER, Valérie BORDES, Aurélie MIRAMONT, Bruno DENIAUD, Johanna JAMAUX, Jean Charles GRUEL, Pierre Yves GIRAUD, Bruno RICHARD, Youri MOYSAN

**Absents :** Isabelle LETOURNOUX

**Procuration :** Isabelle LETOURNOUX à Youri MOYSAN

**Secrétaire de séance :** Aurélie MIRAMONT

#### DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

- VALCOBREIZH : Jean Charles GRUEL
- ACSE 175 : Stéphanie SAUVEE
- CODEM / CLIC : Aurélie MIRAMONT
- SDE 35 : Bruno RICHARD
- Ille et Développement : Youri MOYSAN
- Correspondant sécurité routière : Isabelle LETOURNOUX
- Représentant de la Défense : Valérie BORDES
- Syndicat mixte du Pays de Rennes : Youri MOYSAN
- Syndicat mixte du bassin versant de la Flume, de l'Ille et l'Illet : Pascal VASNIER

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE AUBIGNE : FONDS DE CONCOURS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite le versement de 22 387,88€ au titre de fonds de concours pour les opérations suivantes : création d'un mur de soutènement au cimetière, viabilisation de la parcelle A484, création d'une allée du cimetière.

#### INVENTAIRE DES COURS D'EAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 1 CONTRE, 3 ABSTENTIONS et 7 POUR, valide les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune et autorise l'intégration de l'inventaire dans le PLUi.

#### CHARTRE DU RESEAU DES MEDIATHEQUES DU VAL D'ILLE AUBIGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la charte du réseau des médiathèques du Val d'Ille Aubigné et autorise l'adhésion de la commune d'Aubigné au réseau.

#### PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE 2019/2020 ANDOUILLE NEUVILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le versement des frais de scolarité 2019/2020 de l'école publique pour un montant de 9 393,68€, sous réserve de l'identification des lieux de résidence des familles.

#### AVENANT CONVENTION ALSH FAMILLES RURALES ANDOUILLE NEUVILLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer l'avenant de la convention de participation à l'ALSH (10,50€ par journée enfant).

## INDEMNITES MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le taux des indemnités versé au Maire à 25,5% de l'indice brut de référence 1027 correspondant à un montant mensuel de 991,80€ brut, date d'effet au 23 Mai 2020.

## INDEMNITES ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le taux des indemnités versé au aux adjoints à 9,9% de l'indice brut de référence 1027 correspondant à un montant mensuel de 385,05€ brut, date d'effet au 23 Mai 2020.

## TAUX D'IMPOSITION ET TAXES LOCALES 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition 2019 pour l'année 2020

	2020
Taxe foncière (bâti)	11,05 %
Taxe foncière (non bâti)	34,08 %

## ADMISSION EN NON VALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de statuer sur l'admission en non valeurs des titres de recettes s'élevant à 27€, dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF COMPTE DE GESTION 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif de la commune

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
DEPENSES	195 191,40€	DEPENSES	144 452,45€
RECETTES	239 988,23€	RECETTES	163 821,12€
SOLDE	44 796,83€	SOLDE	19 368,67€
REPORT 2018 :	5 000€	REPORT 2018 :	113 969,95€
<b>SOLDE</b>	<b>49 796,83€</b>	<b>SOLDE</b>	<b>133 338,62€</b>

## COMMUNE : AFFECTATION DE RESULTAT REPORT DU SOLDE D'EXECUTION 2019

Excédent de fonctionnement à affecter : 49 796,83 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- en section de fonctionnement compte R 002 : 5 000,00 € et,
- en section d'investissement compte R 1068 : 44 796,83 €.

Et report du solde d'exécution d'investissement de 133 338,62 € au compte R001.

## COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune à hauteur de 242 000 € en fonctionnement et 258 760 € en investissement, budget en équilibre en recettes et dépenses pour chacune des deux sections.

## ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF COMPTE DE GESTION 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif de l'assainissement

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
DEPENSES	22 068,52€	DEPENSES	21 616,08€
RECETTES	24 506,30€	RECETTES	12 370,34€
SOLDE	2 437,78€	SOLDE	- 9 245,74€
REPORT 2018:	12 876,37€	REPORT 2018 :	11 574,10€
<b>SOLDE</b>	<b>15 314,15€</b>	<b>SOLDE</b>	<b>2 328,36€</b>

## ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DE RESULTAT REPORT DU SOLDE D'EXECUTION 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- en section de fonctionnement compte R 002 : 15 314,15 € et,
- report du solde d'exécution d'investissement de 2 328,36 € au compte R001.

## ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'unanimité le budget primitif 2020 de l'assainissement à hauteur de 36 200 € en fonctionnement et 22 709,36€ en investissement, budget en équilibre en recettes et dépenses pour chacune des deux sections.

## PARCELLE A484

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition d'achat de M LOUET et Mme MITOUARD au prix de 99 900€.

## Séance du vendredi 10 Juillet 2020

**Présents :** Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER, Valérie BORDES, Isabelle LETOURNOUX, Bruno DENIAUD, Johanna JAMAUX, Jean Charles GRUEL, Pierre Yves GIRAUD, Bruno RICHARD, Youri MOYSAN

**Absents :** Aurélie MIRAMONT

**Procuration :** Aurélie MIRAMONT à Valérie BORDES

**Secrétaire de séance :** Valérie BORDES

## PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE 2019/2020 SAINT AUBIN D'AUBIGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le versement des frais de scolarité 2019/2020 de l'école privée pour un montant de 11 270,83€.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'ILLE AUBIGNE : FONDS DE CONCOURS** Après en avoir délibéré, suite à une erreur de montant HT, le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite de nouveau le versement de 21 483,22€ au titre de fonds de concours pour les opérations suivantes : création d'un mur de soutènement au cimetière, viabilisation de la parcelle A484, création d'une allée du cimetière.

## PANNEAUPOCKET « Ma commune dans la poche »

La commune s'est abonnée au service « PanneauPocket » pour transmettre des informations en continu aux habitants.

Pour être avisé dès que possible, voire en temps réel, d'un événement exceptionnel à caractère d'urgence ou de danger tel que les alertes météo (inondations, vents violents...), un accident, une coupure d'électricité, d'une animation prochaine ou autre annonce d'actualité...l'objectif est d'avoir à portée de main partout et à tout moment toutes les informations de la commune. Le dispositif est facile à installer et à utiliser par tous :



-de votre téléphone ou tablette : Rendez-vous sur **l'App store** ou **Googleplay**

Et bien sûr pour toujours satisfaire le plus grand nombre, y compris les habitants qui n'ont pas de smartphones,

-de votre ordinateur : Rendez-vous sur **app.panneaupocket.com**

## VALCOBREIZH : HORAIRES DÉCHETERIES

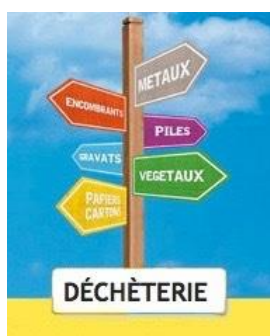


A compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2020 et jusqu'au 31 Mars 2021, les horaires de déchetterie passent en heure d'hiver, **fermeture à 17h.**

Voici les jours et horaires d'ouverture des déchèteries sur le territoire.

Retrouvez toutes les informations :

<https://www.smictom-forets.fr/>



### LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU SMICTOM VALCOBREIZH

**HORAIRES** : 9h-12h / 14h-18h (17h du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)

DÉCHÈTERIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>COMBOURG FERMÉE POUR TRAVAUX JUSQU'AU PRINTEMPS 2021</b>						
COMBOURG (LIEU-DIT LE MARAIS)	14h-18h	Fermée	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
MONTREUIL-SUR-ILLE (RUE DE LA MARCHEMÈRE)	14h-18h**	Fermée	9h-12h** 14h-18h	Fermée	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
TINTÉNIAC (LIEU-DIT LA LANNE)	14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h** 14h-18h**	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
MELESSE (RUE DES GUMONDÈRES)	14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	Fermée	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
LIFFRÉ (RUE FRANÇOIS ARAUZE)	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	Fermée	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
LA BOUEUXIÈRE (RUE OCTAVE DE GOUGES)	14h-18h	Fermée	Fermée	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
SAINTE-ALBINE D'AUBIGNÉ (LIEU-DIT LE BOIS DE COMBOURG)	14h-18h	Fermée	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h

\* Horaires susceptibles d'être modifiés en raison des travaux réalisés dans les déchèteries.  
\*\* Créneau fermé après la réouverture de la déchèterie de Combourg



SMICTOM VALCOBREIZH - 1 La Lande - CS 50005 - 35190 TINTÉNIAC - 02 99 68 03 15

## BIENTOT NOËL

Comme traditionnellement, Aubigné sera décoré pour les fêtes de fin d'année. L'installation des illuminations de Noël 2020 se déroulera le lundi 30 novembre 2020, par nos employés communaux, Jean-Claude et Sylvie, ainsi que Bruno Richard, Adjoint.



## PARCOURS CITOYENNETE

Pour rappel à la jeune génération aubinoise, voici les différentes étapes du parcours citoyen :



### LE RECENSEMENT

Le parcours Citoyenneté est composé de trois grandes étapes :

**1. L'enseignement de défense :**

Programmée dans les classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>, la sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).

**2. Le recensement à 16 ans en mairie :**

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

**Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.**

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **attestation de recensement**.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16ème et le 25ème anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16ème et à la veille du 25ème anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

**3. La journée Défense et Citoyenneté**

Troisième étape du "parcours de citoyenneté", la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

Le programme de la journée comprend :

- un petit-déjeuner d'accueil,
- des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense,
- une information sur le service civique et les autres formes de volontariat, les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale, les possibilités d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve,
- des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, établis par l'éducation nationale,
- un déjeuner commun appelés – équipes d'encadrement et d'animation,
- une information « jeunesse citoyenne » consacrée, d'une part, à la sensibilisation à la sécurité routière, et d'autre part, au droit à l'information dont celle relative aux différents dons,
- éventuellement une visite des installations militaires.

En fin de journée, un **certificat de participation** est remis.

**Il est obligatoire pour l'inscription aux examens (BAC, permis de conduire...) et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (fonction publique, grandes écoles...).**

[www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)

## LES ARMEES RECRUTENT



Pour rencontrer un conseiller, le CIRFA de Rennes vous accueille du lundi au vendredi au :

2, rue de la mabilais 35000 Rennes au **02 57 21 80 12**.

Pour plus d'informations, trois sites sont disponibles :

[SENGAGER.FR](http://SENGAGER.FR)

[ETREMARIN.FR](http://ETREMARIN.FR)

[DEVENIR-AVIATEUR.FR](http://DEVENIR-AVIATEUR.FR)



### Commémoration du 11 novembre



Nous sommes dans une période particulière et ce 11 novembre n'y a pas échappé.

Le contexte sanitaire actuel ne nous aura pas permis de tous nous rassembler cette année autour du monument aux morts. La municipalité a tenu à maintenir tout en l'aménageant la célébration du 11 novembre 1918, date de l'armistice de la première guerre mondiale.

Le cortège, mené par notre porte-drapeau Bernard Letournoux, a donc pris le chemin du monument aux morts.



Monsieur Youri Moysan, le Maire a présidé la cérémonie.

Stéphanie Sauvée, Ajointe, a ensuite prononcé le discours de Madame Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants. Les gerbes de fleurs ont été déposées notamment par Charlotte Vasnier pour le conseil municipal des jeunes. Cette cérémonie s'est clôturée par La Marseillaise entonnée avec les Aubinois conviés pour représenter nos armées. Nous les remercions sincèrement pour leur participation.



## BIEN VIVRE ENSEMBLE

Les règles à suivre lorsque vous promenez votre chien dans les espaces publics :

**Les obligations des propriétaires de chiens et chats répondent à 3 aspects indissociables du "bien vivre ensemble" : la prévention, la sécurité et la salubrité.**

**Quels désagréments sur la commune ! Faisons le point.**

Trottoirs, routes, places, chemins, pelouses, emplacements aménagés autour d'aires de jeux, parcours sportifs... À AUBIGNE, les lieux publics propices à la promenade, à la fois des habitants et de leurs compagnons à 4 pattes, sont nombreux ! Pour permettre à tous de profiter pleinement de ces endroits, les propriétaires de chiens ou chats doivent y respecter des règles simples. La première ? Tenir votre animal en laisse dès que vous vous trouvez sur le domaine public. Sans cet accessoire et ce lien avec la personne qui en a la garde, il sera considéré comme un chien/chat errant. Bien entendu, même avec une laisse, ils ne sont pas admis à l'intérieur des bâtiments, des écoles et des cimetières de la Ville ! Une deuxième obligation importante vous incombe : le ramassage des crottes ! Mais c'est une évidence, non ? Malgré cela, une recrudescence de déjections canines a été récemment constatée...



**Ce que vous risquez si vous n'appliquez pas ces règles :**

Sachez qu'un chien errant peut être conduit dans un chenil. Le délai de garde en fourrière y est de 8 jours. Au-delà, une non-reprise de votre animal constitue un abandon et il devient adoptable sous réserve de l'avis favorable du vétérinaire. Pour le récupérer dans les délais, vous devrez acquitter de différents frais (déplacement, garde, nourriture, identification, vaccination...). Et pour les personnes qui ne respectent pas les mesures d'hygiène en laissant **les crottes de "leur mascotte" sur les trottoirs ou pelouses ?**

Elles sont passibles **d'une amende de 68 €** pouvant être minorée ou majorée en fonction du délai de paiement.

## STATIONNEMENT

Afin d'éviter tout stationnement gênant sur la commune, nous vous rappelons la réglementation en vigueur. Dès lors que vous stationnez un véhicule hors d'un parc de stationnement ou d'une place matérialisée par un marquage, vous êtes susceptible de recevoir une amende pour stationnement gênant.

Le montant d'une amende forfaitaire pour infraction aux règles de stationnement dépend de la nature de l'infraction.

<b>Infractions de stationnement : classe des contraventions et montant de l'amende forfaitaire</b>		
Infractions	Classes de contravention	Montant de l'amende forfaitaire
<b>Stationnement gênant</b> : sur un trottoir pour les 2 ou 3 roues, en double file, sur un emplacement réservé à l'arrêt des transports publics ou taxis, devant une entrée d'immeuble, sur une bande d'arrêt d'urgence sauf en cas de nécessité absolue, sur une aire piétonne...	2e classe	35€ - majoré 75€
<b>Stationnement très gênant</b> : sur une place réservée aux personnes handicapées, sur une place réservée aux transporteurs de fonds, sur une piste cyclable, sur un trottoir sauf pour les 2 ou 3 roues...	4e classe	135€ - majoré 375€
<b>Stationnement dangereux</b> : lorsque la visibilité est insuffisante, à proximité d'une intersection de routes, de virages, de sommets de côte, de passages à niveau	4e classe	135€ - majoré 375€
<b>Stationnement abusif</b> : plus de 7 jours au même endroit ou moins selon la réglementation municipale	2 <sup>e</sup> classe	35€ - majoré 75€

## NUISANCES SONORES

Pour le respect de tous, nous vous rappelons que les nuisances sonores sont réglementées par un arrêté préfectoral du 10 Juillet 2000. Celui-ci précise que tous les bruits de voisinage (animaux, musique, travaux de bricolage ou de jardinage...) sont interdits **tous les jours de 20 heures à 8 heures**. En complément de cet arrêté préfectoral, un arrêté municipal datant du 14 Mai 2004 est également applicable et notifie que toutes nuisances sonores sont également interdites **le dimanche et jours fériés**.



## FEUX D'ARTIFICE

Des mesures ont été prises concernant la fabrication, l'étiquetage, la vente ou encore l'utilisation des artifices, afin de limiter tout risque d'accident. La réglementation en vigueur différencie les **artifices de divertissement** destinés à un usage récréatif (privé) et les **articles pyrotechniques** destinés au théâtre ou au spectacle.

Il existe 4 catégories d'artifices de divertissement. Depuis le 1er juillet 2015, ces produits sont classés dans une **catégorie F** en fonction de leur **niveau de dangerosité** et de leur **niveau sonore**. Les artifices de divertissement ne peuvent être tirés dans des lieux rassemblant de nombreuses personnes, des endroits fermés ou en direction de ces lieux.

Dès lors que vous souhaitez utiliser des artifices de divertissement de catégories F1 et F2, il est souhaitable d'en informer la commune.

Pour des tirs sur des **lieux publics** ou des artifices de catégorie F3 et F4, une demande d'autorisation doit être effectuée auprès du Préfet mais également du Maire.

En cas de non-respect de la réglementation en vigueur, vous encourez jusqu'à **1 500 €** d'amende. Pour tout dommage causé par un tir de feux d'artifice ou de pétards (accident, dégradation) vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à **150 000 €** et **10 ans de prison**.

**Réglementation des pétards et feux d'artifice**

<div style="text-align: center;"> <p style="background-color: #0070c0; color: white; padding: 2px; margin: 5px 0;"><b>Catégorie F1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: green;">➤</span> Produits dont le risque est considéré comme étant faible</li> <li><span style="color: green;">➤</span> Niveau sonore moindre</li> <li><span style="color: green;">➤</span> Ne peuvent pas être vendus aux enfants de moins de 12 ans et être utilisés en intérieur</li> <li><span style="color: green;">➤</span> Une distance de sécurité d'au moins 1 mètre doit être respectée</li> </ul> </div>	<div style="text-align: center;"> <p style="background-color: #0070c0; color: white; padding: 2px; margin: 5px 0;"><b>Catégorie F2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: orange;">➤</span> Risque et niveau sonore moindre</li> <li><span style="color: orange;">➤</span> Ne sont pas accessibles aux personnes mineures et doivent être utilisés en extérieur</li> <li><span style="color: orange;">➤</span> Distance de sécurité minimale de 8 mètres</li> </ul> </div>
<div style="text-align: center;"> <p style="background-color: #0070c0; color: white; padding: 2px; margin: 5px 0;"><b>Catégorie F3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: orange;">➤</span> Risque moyen</li> <li><span style="color: orange;">➤</span> Niveau sonore faible</li> <li><span style="color: orange;">➤</span> Destinés aux personnes de plus de 18 ans</li> <li><span style="color: orange;">➤</span> Ne peuvent être utilisés qu'en extérieur, dans de grands espaces</li> <li><span style="color: orange;">➤</span> Distance de sécurité d'au moins 25 mètres</li> </ul> </div>	<div style="text-align: center;"> <p style="background-color: #0070c0; color: white; padding: 2px; margin: 5px 0;"><b>Catégorie F4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: red;">➤</span> Dangerosité élevée</li> <li><span style="color: red;">➤</span> Ne peuvent être utilisés que par des professionnels</li> </ul> </div>

## Comité des fêtes



C'est une grande joie d'avoir organisé, depuis 2 ans, la sortie du 18 octobre 2020 qui consistait en une journée repas-spectacles Marie Guerzaille à la ferme et d'avoir pu la concrétiser malgré cette période bien triste et compliquée que nous vivons... Ainsi 56 personnes ont passé une journée pleine de rires et de convivialité en toute simplicité et la contribution du comité des fêtes à cette manifestation était un souhait afin de diversifier nos activités.

Ce fut un gros succès d'après les retours positifs qui nous reviennent.

Mais pour finir cette année assez spéciale, il n'y aura plus aucune manifestation possible et tous les membres du comité en sont bien attristés et malheureusement contraints.

Toute l'équipe vous souhaite une fin d'année sous de meilleurs jours est impatiente de repartir en 2021.



Laurent LEFAS, président



## RANDONNEE MUNICIPALE « DIMANCHE 30 AOUT 2020 »

La randonnée municipale s'est déroulée comme à son habitude le dernier dimanche d'août. Une quarantaine de personnes s'est élancée dans les sentiers pédestres menant au bourg de Saint- Médard. Une escale gourmande attendait nos marcheurs à l'écluse avant de repartir vers Aubigné.



Distance  
11,39 km

Dénivelé positif  
117 m

Après avoir parcouru les 11,4 km, les Jardins d'Épicure ont accueilli petits et grands pour le pot de l'amitié offert par la municipalité.

La journée n'a malheureusement pas pu se poursuivre par le repas « cochon grillé » du comité des fêtes, du fait des contraintes sanitaires.

Rendez-vous l'année prochaine !



## Le GPAS (Groupe de pédagogie et d'animation sociale) Val d'Ille-Aubigné

Le GPAS (Groupe de pédagogie et d'animation sociale) Val d'Ille-Aubigné est une association implantée sur le territoire du Val d'Ille depuis 2008 et sur l'ensemble du Val d'Ille-Aubigné depuis 2 ans, soit 19 communes. Ses actions sont à destination des adolescents de 12 à 18 ans habitant sur ce territoire.

Le GPAS est composé d'une équipe de 3 pédagogues permanents : Adeline, Noémie et Charly.

Sans local d'accueil, les pédagogues sillonnent le territoire en voiture, à vélo, à pied pour se faire connaître des adolescents et de leur famille et plus largement des habitants et des acteurs locaux.

Vous pouvez ainsi les voir, lors :

- d'organisation d'animations gratuites sur la commune (jeu de piste, jeux collectifs, cuisine dans la rue...),
- de déambulation sur l'espace public, devant le collège ou à la sortie des bus scolaires pour rencontrer des jeunes (faire connaissance, annoncer une animation ou récolter des idées de jeux)
- de réunions dans les cafés du territoire



Afin de créer une dynamique et fédérer les habitants autour de centres d'intérêts communs, les pédagogues multiplient les interactions et proposent des jeux à destination des jeunes et de l'ensemble des habitants.

Les adolescents rencontrés par les pédagogues qui souhaitent adhérer à l'association, peuvent ensuite participer à des activités toute l'année (en périodes scolaires et pendant les vacances). L'adhésion coûte 2 euros puis le prix des activités varie entre 1,50€ et 3€. Les activités de découverte sont des invitations à sortir de chez soi, en petit groupe (de 3 à 6 jeunes) accompagnés d'un pédagogue pour aller explorer, apprendre et découvrir de nouveaux univers. Ainsi il peut s'agir de s'initier à une activité sportive, rencontrer un professionnel, visiter les coulisses d'une salle de cinéma ou encore être bénévole pour un festival. Ces activités sont imaginées à partir des multiples possibilités du territoire et des nombreux centres d'intérêts des jeunes.

Pour ces sorties, le transport est assuré par un des pédagogues qui vient chercher les jeunes à leur domicile puis les y ramène à la fin de l'activité. Cela permet de maintenir un lien avec les familles et que la mobilité ne soit pas un frein à la participation.

Vous êtes curieux ? Vous voulez plus d'informations, nous rencontrer ?

[www.facebook.com/gpas.dille](https://www.facebook.com/gpas.dille)

[www.gpas.fr](http://www.gpas.fr)

06 89 25 55 05 (Noémie)

[valdilleaubigne@gpas.fr](mailto:valdilleaubigne@gpas.fr)

Le GPAS BRETAGNE organise des formations BAFA à Brest et à Rennes (formation générale et formation d'approfondissement).

Cette formation est ouverte à toute personne âgée de 17 ans révolus qui souhaite découvrir ou s'engager dans le secteur de l'animation, que ce soit sur le temps du mercredi, du samedi ou des vacances.

**Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est un brevet qui permet d'encadrer des enfants ou des adolescents dans des accueils collectifs de mineurs ou des centres de vacances (colonies).**

**Cette formation se déroule en 3 étapes : un stage de formation générale de 8 jours, un stage pratique de 14 jours et un stage d'approfondissement de 6 jours.**

Prochaine formation en Ille et Vilaine en 2021:

Stage d'approfondissement "l'enfant et les arts plastiques" du 1er au 6 mars 2021 à Rennes (demi-pension - 340€)

Plus d'informations au 02 98 05 23 88 ou [formation@gpas.fr](mailto:formation@gpas.fr)



Les bacs potagers partagés d'Aubigné ont été investis malgré le confinement.

Tomates, courgettes, potimarrons, et bien d'autres fruits et légumes ont été récoltés depuis l'installation des bacs en février dernier, à l'initiative du CMJ.

**Merci à tous les habitants d'Aubigné qui ont planté, semé, nettoyé, cultivé et récolté.**

Les mois d'hiver approchent. Il vous reste à planter, semer de l'ail et certains tubercules anciens. Ensuite, ce sera l'occasion d'entretenir les bacs avant de nouvelles plantations pour faire vivre nos bacs potagers partagés !



Le CMJ organise un Escape Game dans l'ancienne salle de classe d'Aubigné pour les jeunes de 12 à 15 ans (2005 à 2008). Les participants doivent se présenter en équipe de 3 à 5 personnes dont maximum 2 personnes peuvent être extérieures à la commune. Des formulaires d'inscription ont été déposés dans vos boîtes aux lettres, les inscriptions sont attendues dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 21 novembre.



L'activité dure maximum 1 heure, l'heure de passage de chaque groupe sera communiquée après la clôture des inscriptions. Si le confinement est levé au 1<sup>er</sup> décembre, nous nous adapterons bien évidemment aux protocoles sanitaires en vigueur au 12 décembre. Dans le cas contraire, l'Escape Game sera reporté à une date ultérieure.

# CONCOURS DESSIN ET PHOTO

Pour égayer cette fin d'année, la commission jeunesse lance deux concours réservés aux habitants (es) d'AUBIGNE :

## ✍ DESSIN, pour les 4 à 11 ans sur le thème de Noël :

Un jury sélectionnera UN DESSIN dans chaque catégorie :

- Les 4 à 5 ans
- Les 6 à 8 ans
- Les 9 à 11 ans

Le dessin doit être entièrement réalisé par l'enfant sur **une feuille A4** et déposé en mairie **avant le 04/12/20**.

Merci d'indiquer au dos, le nom, prénom, âge de l'enfant, l'adresse et le téléphone d'un parent.

Le 1<sup>er</sup> dessin de chaque catégorie ayant obtenu le plus de voix remportera un lot.



## à vos crayons !

## 📷 PHOTO, pour les 12 à 17 ans, pas de thème :

Laissez votre inspiration et votre talent s'exprimer et étonnez-nous !

Un jury sélectionnera UNE PHOTO dans chaque catégorie :

- Les 12 à 14 ans
- Les 15 à 17 ans

La photo doit être réalisée par le jeune.

Les montages sont autorisés.

Elle doit être envoyée par mail à [mairie.aubigne@wanadoo.fr](mailto:mairie.aubigne@wanadoo.fr)

**avant le 04/12/20** avec le nom, prénom, date de naissance, l'adresse et le téléphone.

La mairie se chargera de les imprimer.

La 1<sup>ère</sup> photo de chaque catégorie ayant obtenu le plus de voix remportera un lot.



## à vos appareils photos !

Tous ces dessins et photos seront exposés sur les mois de décembre 2020 et janvier 2021.

La participation au concours vaut acceptation du règlement consultable en mairie et le site internet de la mairie [www.aubigne.fr](http://www.aubigne.fr)

## Notre COMMERCE « Le café du Village »

Le COVID tue aussi les petits commerces. Ensemble, aidons le café du village à surmonter cette crise inédite en privilégiant un mode de consommation local. L'épicerie de « la baronne » suggère « le panier de Sylvie » à 30€ dans le panier proposé vous trouverez : du lait, des œufs, du beurre, du sucre en poudre, de la farine, des pâtes, un pâté Hénaff, un pain, un fromage de Normandie, des crème dessert, une bouteille de vin sans oublier les chips. Possibilité de produits interchangeables.

Vous y trouverez également l'Ouest-France, tabac, dépôt de pain et les galettes le jeudi

Commandez dès maintenant au **02.99.55.26.46**

Lundi au vendredi 8h30 12h30-16h30 19h

Samedi et dimanche 8h30 12h30

Mercredi fermeture

**Ensemble, soutenons et préservons notre commerce d'Aubigné !**



## Commerçant ambulant « O'TIPACHE »

Depuis le mois de juin 2016, Marina & Alexandre sont présents **tous les mardis soirs** à bord de leur camion. Pensez à réserver votre pizza au **06 11 50 66 96**.



O'Tipache propose un panel de pizzas artisanales allant des plus classiques aux pizzas régionales qui vous feront découvrir le terroir des 13 nouvelles régions de France. Une attention particulière est portée sur la sélection des produits qui composent leurs pizzas et le "fait maison" y est mis en avant. Des desserts variant en fonction des saisons y sont également proposés.



## Commerçant ambulant « Breizh MÈM' »

Ludo est présent **tous les jeudis soirs**, pensez à réserver votre burgers au **06 78 15 94 98**.



Breizh Mêm est un foodtruck Breton proposant des burgers composés de bun's artisanal, viande 100% française (100% muscle), frites fraîches et de produits frais. Événements et privatisation possible.



## Le prochain Écho d'Aubigné paraîtra au mois de Janvier 2021

BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATION

Directeur de la publication :  
Youri MOYSAN

Réalisation :  
Commission Communication

Impression :  
RENNES 2 VILLEJEAN LA  
HARPE